

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 38 (1909)
Heft: 10

Rubrik: Antialcoolisme et éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Antialcoolisme et éducation

Pour correspondre à un désir de Mgr Savoy, protonotaire apostolique, nous reproduisons volontiers le texte d'une lettre de la Direction de l'Instruction publique adressée à la Direction de l'Ecole normale de Hauteville. La lettre est accompagnée d'un commentaire expressif de M. le Président de la *Ligue de la Croix*. (RÉD.)

Cette lettre est d'abord un modèle du genre par sa clarté, par sa simplicité, par sa précision et par sa brièveté. Il y a tout ce qu'il faut, mais pas un mot superflu.

Elle est si importante pour l'avenir du corps enseignant, et elle témoigne, pour l'honneur et le bonheur de ses membres, d'une si paternelle sollicitude de la part de sa haute Autorité, que nous nous estimerions répréhensibles de ne pas la publier dans notre *Bulletin pédagogique*.

Fribourg, 11 février 1909.

*Monsieur l'abbé Dessibourg,
directeur de l'Ecole normale de Hauteville.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous avons appris avec plaisir que, sur votre invitation, une conférence a été donnée à vos élèves sur les dangers de l'alcoolisme, et qu'une section d'abstinents est actuellement en voie de formation parmi les jeunes gens de votre établissement. Nous tenons à vous féliciter de cette initiative qui ne manquera pas de produire les meilleurs résultats pour l'avenir de notre corps enseignant. C'est, en effet, parmi les jeunes et les futurs instituteurs, qu'il faut s'efforcer de répandre les habitudes d'économie, de travail et de sobriété.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

GEORGES PYTHON.

Chaque phrase de cette lettre mérite nos plus sérieuses méditations.

Nous avons appris avec plaisir que, sur votre invitation, une conférence a été donnée à vos élèves sur les dangers de l'alcoolisme.

Ces dangers ne sont que trop réels et trop universels ; car, plus ou moins, tous les enfants de notre peuple sont élevés dans des idées fausses sur la valeur et les avantages des boissons alcooliques, vin, bière, cidre, liqueurs. La première chose à faire est donc d'opposer à ces préjugés la lumière de la vérité par une sérieuse instruction antialcoolique.

C'est ce que les Evêques de la Suisse déclarent à plusieurs reprises dans leur *Avertissement sur la lutte contre l'abus des boissons enivrantes*, 1894. « Il faut, en premier lieu, disent-ils à la page 9, travailler à faire disparaître peu à peu les idées fausses et les préjugés sur l'alcool encore généralement répandus, en éclairant et en instruisant. Il faut faire connaître les boissons capables de remplacer les boissons alcooliques, en signaler la préparation, le débit et les recommander. »

Ce *devoir* de l'instruction antialcoolique, les Evêques le rappellent d'abord aux prêtres. « Le premier service que les prêtres peuvent rendre à l'Œuvre de l'abstinence consiste à éclairer et à instruire le peuple. La puissance de l'alcool lui vient en grande partie des préjugés et des fausses idées, auxquels il faut opposer la lumière de la vérité, p. 13. »

Le *devoir* de l'instruction antialcoolique n'incombe pas seulement aux prêtres : « Il faut, ajoutent les Evêques, que tous les hommes de bien se donnent la main pour réagir en commun. Il faut que les laïcs aussi travaillent à répandre la lumière (antialcoolique), qu'eux-mêmes se laissent instruire, et qu'ils s'appliquent, autant que possible, à éclairer leurs semblables, p. 15. »

Mais avec le prêtre, personne ne peut autant que l'instituteur contribuer à l'instruction antialcoolique de notre peuple. C'est ce qu'affirment encore nos Evêques : « Il est certain que l'école peut et doit faire beaucoup pour détourner les enfants de l'intempérance et pour les porter à l'économie, à la sobriété et à la maîtrise de soi-même. L'attrait sensible qui porte les hommes à l'alcool repose en grande partie, comme nous l'avons dit, sur les fausses idées qu'on a de ses prétendus bons effets, et sur l'ignorance où l'on est des maux qu'il produit ; et l'on ne saurait agir de trop bonne heure à l'encontre de ces illusions, p. 22. »

C'est pour ces raisons qu'au Congrès de Fribourg, en 1906, les catholiques suisses, « considérant qu'un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'alcoolisme consiste dans l'instruction et l'éducation antialcooliques de l'enfance et de la jeunesse, ont pris la résolution de promouvoir de toutes leurs forces l'enseignement antialcoolique à l'église, à l'école et dans la famille ».

Voilà pourquoi l'honorable Directeur de l'Instruction publique a appris avec tant de plaisir que l'Ecole normale avait fait donner à ses élèves une conférence sur les dangers de l'alcoolisme.

Mais pourquoi M. le directeur G. Python a-t-il appris avec non moins de plaisir qu'une section d'abstinents était, actuellement, en voie de formation parmi les jeunes gens de cet établissement ?

Parce que, d'après les principes de la plus saine pédagogie, l'instruction seule ou la culture de l'intelligence ne suffit pas à former des hommes ; il faut encore et surtout l'éducation ou la culture de la volonté. C'est ce que le *Règlement général des écoles primaires* exprime en ces termes : « Vous n'avez pas seulement à transmettre les connaissances exigées par la loi scolaire, vous avez avant tout à former par l'éducation religieuse et civile un homme, un citoyen et un chrétien ; un homme pour la société, un citoyen pour la patrie, un chrétien pour Dieu et pour l'autre vie. »

Le P. Girard disait : « Former l'esprit pour former le cœur et la conduite. » Former l'esprit par l'instruction, c'est un moyen. Former le cœur et la conduite, voilà le but.

Le grand pédagogue de Zurich, le Dr Fœrster, écrit ces nobles paroles : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Il les explique ainsi : « La culture intellectuelle devient même positivement un danger pour l'être moral, partout où elle n'est pas d'avance subordonnée à la culture de la conscience et au développement de la volonté. Son rôle n'est plus alors que celui d'une lanterne sourde maniée par des voleurs ; elle n'éclaire que des désirs tendant à se satisfaire.

« Aristote déjà l'a dit : « Ce qui fait l'importance de l'éducation morale, c'est que l'homme dont la culture est exclusivement intellectuelle dégénère en un être d'autant plus sauvage et d'autant plus désordonné qu'il est plus cultivé. »

Le Dr Castella, parlant des ravages de l'alcoolisme à Fribourg, écrivait en 1881 : « Le meilleur remède à ces maux est, sans doute, l'éducation que l'on ne fait pas assez marcher de front avec l'instruction ; éducation et instruction doivent être inséparables, et si l'une doit malheureusement souffrir ou subir quelque négligence, mieux vaut encore que ce soit l'instruction ; mais ce qui vaut le mieux, c'est que l'une ne fasse pas tort à l'autre. » Ce témoignage de la science médicale mérite considération.

A l'instruction antialcoolique, il faut donc joindre l'éducation antialcoolique. Il faut éclairer l'esprit des enfants et des jeunes gens, en leur faisant connaître les dangers des boissons

enivrantes, ainsi que les précieux avantages de la sainte abstinence totale. Il faut former leur cœur, leur volonté à l'amour et à la pratique de cette vertu qui leur est si salutaire et si nécessaire. Il faut leur en faire contracter l'habitude dès l'âge le plus tendre.

(A suivre.)

Programme scolaire du V^{me} arrondissement

Année 1909-1910

1. Histoire sainte.

Les deux cours supérieurs réunis. — Nouveau Testament. — Commencer le cours par l'Histoire des Apôtres. — Etude obligatoire de la carte de la Palestine.

Cours inférieur. — 1^o Tous les faits du Nouveau Testament qui sont en rapport avec le petit catéchisme, chap. 4, 5 et 6, soit : l'Annonciation, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration, la Circoncision, la Présentation ; les faits principaux de la Passion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte. — Reprendre ensuite les autres faits principaux de la vie de Jésus-Christ.

2. Enseignement intuitif.

Cours inférieur. — Leçons de choses sur les chapitres descriptifs du livre de lecture, avant les leçons de lecture. Les objets seront, autant que faire se peut, produits en classe et présentés aux enfants. — Emploi des moyens intuitifs dans l'enseignement de la grammaire, de la rédaction, du calcul, des sciences naturelles, de la géographie locale.

Cours moyen et supérieur. — Les moyens intuitifs sont également de rigueur dans ces deux cours. Viser au développement intellectuel de l'enfant, à l'acquisition de connaissances positifs, à une plus grande facilité d'élocution et, par dessus tout, à la formation morale de l'élève.

3. Lecture.

Cours inférieur. — 1^o *Première année, semestre d'été* : Les tableaux de lecture, de 1 à 28, puis de 33 à 36. Les tableaux intermédiaires peuvent être repris plus tard. Livre de lecture : les 10 premiers chapitres.

2^o *Deuxième année, en été* : VI^{me} et VII^{me} parties.

3^o *Les deux sections réunies, semestre d'hiver* : I^{re} partie, depuis chap. 11 ; II^{me} et III^{me} parties.